

**Caisse d'indemnisation pour les  
accidents ferroviaires impliquant  
des marchandises désignées**

Sommaire du rapport d'examen spécial –  
2021

# Table des matières

<b>Opinion découlant de l'examen spécial.....</b>	<b>1</b>
<b>À propos de l'examen spécial.....</b>	<b>3</b>
Objectif.....	3
Principaux moyens et méthodes examinés et critères .....	4
Période visée par l'examen spécial .....	5
Vérification interne.....	5
<b>Recommandations principales faites à l'administratrice.....</b>	<b>6</b>

## Opinion découlant de l'examen spécial

Au ministre des Transports (le « ministre ») et à l'administratrice de la Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées.

### Opinion de l'examineur

À notre avis, selon les critères établis et énoncés dans la lettre de mission, il existe une assurance raisonnable que, durant la période visée par l'examen spécial, soit de juin 2021 à septembre 2021, les moyens et les méthodes de la Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées (la « CIAFIMD ») que nous avons examinés ne présentaient aucun défaut grave. Les moyens et les méthodes de la CIAFIMD ont été mis en œuvre ou appliqués d'une façon garantissant, dans la mesure du possible, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources humaines, matérielles et financières sont gérées de façon économique et efficiente, et que les opérations sont exécutées avec efficacité.

### Constatations à l'appui de l'opinion de l'examineur

**Gouvernance.** Nous avons constaté que la CIAFIMD possède les éléments clés d'un cadre de bonne gouvernance qui satisfait aux exigences des objectifs de contrôle législatif à l'égard de l'exécution de son mandat et qui assure le respect des obligations en matière de gestion, de responsabilité, de transparence et de communication avec les intervenants.

**Risques, gestion interne, mesure du rendement et rapports.** Nous avons constaté que la CIAFIMD a mis en place des contrôles, des moyens et des méthodes qui assurent une saine gestion et un bon équilibre entre les risques et les ressources disponibles, tout en veillant à ce que le mandat de la CIAFIMD soit réalisé de façon cohérente et que ses actifs soient bien protégés.

**Examen des opérations.** Dans l'ensemble, nous avons constaté que la CIAFIMD a mis en place des moyens et des méthodes pour assurer la gestion efficace et efficiente de ses opérations.

### Constatations, recommandations et réponses

Les prochaines sections du rapport donnent un aperçu de la CIAFIMD et contiennent de l'information plus détaillée sur nos constatations et recommandations. L'administratrice est d'accord avec toutes les recommandations principales contenues dans le rapport, et elle a fourni des réponses détaillées à toutes les recommandations qui ont été faites.

**Obligations de l'administratrice**

En vertu du paragraphe 155.92(1) de la *Loi sur les transports au Canada (LTC)*, l'administratrice veille à faire tenir des registres et livres comptables concernant la Caisse, à faire mettre en œuvre des moyens de contrôle et d'information, et à faire appliquer des méthodes de gestion concernant les finances et la gestion de la Caisse. En vertu du paragraphe 155.92 de la LTC, pour l'application du paragraphe (1), l'administratrice garantit, dans la mesure du possible, que l'exercice par elle et l'administrateur adjoint des attributions qui leur sont conférées se fait avec efficacité, que les actifs qu'ils utilisent sont protégés et contrôlés, et que les ressources financières, humaines et matérielles qu'ils utilisent sont gérées de façon économique et efficiente.

En vertu du paragraphe 155.94 de la LTC, l'administratrice fait procéder, au moins tous les cinq ans, à un examen spécial des moyens et des méthodes visés à l'alinéa 155.92(1)b) afin de vérifier si, pendant la période considérée, ils ont été, selon le cas, mis en œuvre ou appliqués d'une façon garantissant, dans la mesure du possible, que les actifs visés à l'alinéa 155.92(2)b) sont protégés et contrôlés et que les ressources visées à l'alinéa 155.92(2)c) sont gérées de façon économique et efficiente.

**Responsabilité de Marciel Lavallée**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion à savoir s'il existe une assurance raisonnable que, durant la période visée par l'examen spécial, soit de juin 2021 à septembre 2021, les moyens et les méthodes de la CIAFIMD que nous avons examinés ne présentaient aucun défaut grave.

Nous avons effectué l'examen spécial en conformité avec les normes relatives aux missions de certification établies par les Comptables professionnels agréés du Canada et, par conséquent, nous avons mené les tests et appliqué les procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

**Signature et date**



Comptables professionnels agréés, Comptables publics agréés  
Ottawa (Ontario) Canada  
Le 20 décembre 2021

## À propos de l'examen spécial

Tous les travaux d'examen dans ce rapport ont été effectués en conformité avec les normes relatives aux missions de certification établies par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA) dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

Nous avons obtenu de la direction la confirmation que les constatations contenues dans le rapport sont basées sur les faits.

### Objectif

En vertu de la partie 3, paragraphe 155.94(1) de la *Loi sur les transports au Canada* (LTC), l'administrateur doit faire procéder à un examen spécial de la Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées au moins tous les cinq ans; des examens spéciaux complémentaires ont lieu à la demande du gouverneur en conseil ou du ministre. Les examens spéciaux sont une forme de vérification du rendement, dont la portée est déterminée par le ministre et l'administrateur.

L'examineur exprime une opinion sur les moyens et les méthodes de la CIAFIMD qu'il a examiné. Les examens spéciaux répondent à la question suivante : les moyens et les méthodes de la CIAFIMD sont-ils mis en œuvre ou appliqués d'une façon garantissant, dans la mesure du possible, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources humaines, matérielles et financières sont gérées de façon économique et efficiente, et que les opérations sont exécutées avec efficacité?

Un défaut grave est signalé s'il y a une faiblesse importante dans les principaux moyens et méthodes de la CIAFIMD qui pourrait empêcher celle-ci d'avoir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et contrôlés, que ses ressources humaines, matérielles et financières sont gérées de façon économique et efficiente, et que ses opérations sont exécutées avec efficacité et efficience. L'opinion de l'examineur se trouve à la page 1 du rapport.

## Principaux moyens et méthodes examinés et critères

Au début de l'examen spécial, nous avons présenté un plan d'examen (inclus dans la lettre d'engagement) au représentant du ministre et à l'administratrice. Ce plan énonçait les moyens et les méthodes ainsi que les critères connexes que nous jugeons essentiels pour donner au ministre et à l'administratrice l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente, et que les opérations sont exécutées avec efficacité. Ce sont les moyens, les méthodes et les critères que nous avons utilisés pour l'examen.

Les critères de l'examen ont été choisis en consultation avec le représentant du ministre et l'administratrice. Ils étaient fondés sur notre expérience et notre connaissance du sujet. La direction a examiné et accepté le caractère approprié des critères ayant servi à l'examen spécial.

Principaux moyens et méthodes	Critères	Moyens et méthodes choisis pour l'examen
Gouvernance	Pour accomplir la mission, le mandat et les activités de la CIAFIMD, la direction a établi un cadre de gestion/de gouvernance approprié (c.-à-d. délégation des pouvoirs, communication, méthodes et politiques d'embauche, etc.) qui satisfait aux exigences des objectifs de contrôle législatif à l'égard de l'exécution du mandat et qui assure le respect des obligations en matière de gestion, de responsabilité et de communication avec les intervenants.	La direction a donné « le bon exemple », en ce sens qu'elle a instauré une philosophie et une culture organisationnelles qui reposent sur un solide environnement de contrôle interne et des valeurs éthiques [transparence, honnêteté, équité, respect des lois et règlements, intégrité (politiques concernant l'embauche et les ressources humaines, code de conduite, etc.)].
Risques, gestion interne, mesure du rendement et rapports	Des contrôles, des moyens et des méthodes efficaces ont été mis en place pour assurer une saine gestion et un bon équilibre entre les risques et les ressources disponibles, tout en veillant à ce que le mandat de la CIAFIMD soit réalisé de façon cohérente et que ses actifs soient bien protégés (c.-à-d. seules les demandes d'indemnisation légitimes sont payées, etc.). La CIAFIMD dispose aussi de mesures de rendement pour la réalisation de son mandat et elle fournit des comptes rendus de ses activités aux intervenants, selon le besoin; plus précisément, le rapport annuel déposé devant le Parlement (rapport annuel) est un reflet complet et exact du rendement et des activités de la CIAFIMD pour l'année.	Ce que nous allons examiner : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les risques et les défis qui ont ou qui pourraient avoir des conséquences sur la CIAFIMD sont définis et résolus, y compris la planification de la relève, étant donné la nature particulière des connaissances et des compétences requises pour exécuter le mandat;</li> <li>▪ Les intervenants obtiennent en temps opportun des rapports sur les activités de la CIAFIMD, en conformité avec la loi;</li> <li>▪ Des mesures ont été mises en place pour assurer le respect de toutes les exigences législatives auxquelles la CIAFIMD est assujettie, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>La Loi sur les transports au Canada;</i></li> <li>○ <i>La Loi sur l'accès à l'information;</i></li> <li>○ <i>La Loi sur la protection des renseignements personnels.</i></li> </ul> </li> <li>▪ Les moyens et les méthodes de gestion financière (activités / administration / comptabilité) de la CIAFIMD donnent l'assurance que celle-ci fait un usage efficace, efficient et économique des ressources dont elle dispose.</li> </ul>

Principaux moyens et méthodes	Critères	Moyens et méthodes choisis pour l'examen
Examen des opérations	La CIAFIMD a mis en place des moyens et des méthodes pour assurer la gestion efficace et efficiente de ses opérations, y compris ses activités quotidiennes, et pour veiller à ce qu'elle reçoive toutes les contributions que doivent verser les compagnies de chemin de fer, comme le stipule/l'exige la LTC. La CIAFIMD travaille aussi à mettre en œuvre des processus appropriés pour s'assurer de pouvoir recevoir et traiter les demandes d'indemnisation qui pourraient lui être présentées dans le futur.	<p>Ce que nous allons examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La CIAFIMD demeure indépendante de tous les intervenants, en conformité avec les lois qui la régissent;</li> <li>▪ Les opérations sont gérées selon un cadre efficace et efficient qui permet d'assurer l'usage économique des ressources;</li> <li>▪ Les intervenants sont informés des besoins, des obligations, des limites et du rôle de l'administrateur de la CIAFIMD;</li> <li>▪ La CIAFIMD a mis en place des processus pour valider, dans la mesure du possible, le montant des contributions perçues auprès des compagnies de chemin de fer;</li> <li>▪ Le processus d'examen et de traitement des demandes d'indemnisation, qui comprend l'enquête, l'évaluation, le paiement et les mesures de recouvrement, est conçu et défini de façon appropriée.</li> </ul>

### Période visée par l'examen spécial

L'examen spécial a porté sur les moyens et les méthodes qui étaient en place entre juin 2021 et septembre 2021. Cependant, afin de mieux comprendre les principaux moyens et méthodes, nous avons aussi examiné certains éléments qui précédaient la date de début de l'examen spécial et qui étaient en place entre juin 2021 et septembre 2021.

### Vérification interne

Nous ne nous sommes pas fiés aux résultats d'une vérification interne pour effectuer l'examen spécial.

## Recommandations principales faites à l'administratrice

Recommandation	Réponse
<p><b>RECOMMANDATIONS PRINCIPALES</b></p> <p><u>Recommandation principale n° 1</u> : Nous recommandons que la CIAFIMD examine sa politique actuelle en matière d'approvisionnement, afin de prévoir des processus différents en fonction du coût des achats et/ou de la nature des biens et services acquis, par exemple.</p>	<p><b>Réponse de la CIAFIMD</b></p> <p>L'administratrice est d'accord avec la recommandation principale n° 1.</p>
<p><u>Recommandation principale n° 2</u> : Étant donné que l'administratrice a besoin de rapports financiers détaillés en temps opportun pour gérer les ressources de la CIAFIMD avec efficacité, un système de comptabilité interne adapté aux besoins de la CIAFIMD est de la plus haute importance. Transports Canada a aussi besoin d'information financière pour remplir ses propres obligations en matière de rapports financiers. Nous recommandons que Transports Canada et la CIAFIMD examinent les besoins et les obligations de chaque organisation et qu'ils travaillent ensemble en vue d'établir un plan pour éliminer les inefficacités et, si nécessaire, qu'ils modifient leur protocole d'entente.</p>	<p>L'administratrice a pris note de la recommandation principale n° 2 et a accepté d'examiner avec Transports Canada si d'autres gains d'efficacité peuvent être réalisés à l'égard de la coexistence des deux systèmes financiers. Cependant, l'administratrice a aussi souligné le fait qu'il y a une raison pour laquelle les deux systèmes financiers sont différents – ils répondent à des besoins et à des objectifs différents. En d'autres mots, ils sont en grande mesure plus complémentaires que répétitifs.</p>
<p><u>Recommandation principale n° 3</u> : L'administratrice devrait envisager de mettre en place une méthode de budgétisation annuelle, selon laquelle un budget de fonctionnement serait préparé. Une fois terminé, ce budget serait approuvé par l'administratrice. Nous recommandons que l'administratrice analyse cette question et examine les avantages et les désavantages d'un budget annuel.</p>	<p>L'administratrice a pris note de la recommandation principale n° 3 et a accepté d'examiner si la mise en œuvre d'une méthode d'établissement d'un budget de fonctionnement annuel aidera à améliorer le processus de planification stratégique des activités.</p>



<p><u>Recommandation principale n° 4</u> : En ce qui concerne l'exhaustivité des contributions, nous recommandons que le protocole d'entente avec Transports Canada soit modifié afin d'y inclure une description du processus et des procédures utilisés par Transports Canada pour s'assurer que les contributions sont reçues à temps et/ou payées en entier. L'administratrice devrait aussi demander à Transports Canada une attestation lui donnant l'assurance raisonnable que les rapports trimestriels fournis ont été vérifiés et sont complets. La CIAFIMD devrait mettre en place des procédures afin de valider les rapports obtenus de Transports Canada.</p>	<p>L'administratrice est d'accord avec la recommandation principale n° 4 et a déjà entamé des discussions avec Transports Canada à ce sujet.</p>
<p><u>Recommandation principale n° 5</u> : Afin de s'assurer que la Caisse dispose des processus, des procédures et des ressources nécessaires pour traiter un afflux de demandes d'indemnisation à la suite d'un accident de transport de pétrole brut par chemin de fer, nous recommandons que la CIAFIMD poursuive ses efforts pour achever la pleine préparation de la Caisse, dans un délai raisonnable.</p>	<p>L'administratrice est d'accord avec la recommandation principale n° 5.</p>
<p><u>Recommandation principale n° 6</u> : Afin de s'assurer que tous les éléments du processus de gestion des demandes d'indemnisation soient en place et fonctionnent comme prévu, nous recommandons qu'un scénario de simulation complet soit exécuté une fois que le processus de préparation sera terminé. Un scénario de pleine préparation nécessite la simulation du traitement de demandes d'indemnisation de petite et/ou de grande ampleur à la suite d'un accident.</p>	<p>L'administratrice est d'accord avec la recommandation principale n° 6.</p>